DÉFISCALISATION DES H.S. 2019

Comment déclarer les H.S. 2019 défiscalisées sur la déclaration pré-remplie des revenus?

Les heures supplémentaires effectuées à compter du 1er janvier 2019 **sont désormais défiscalisées** selon le décret n° 2019-133 du 25 février 2019 portant application aux agents publics de la réduction de cotisations salariales et de l'exonération d'impôt sur le revenu au titre des rémunérations des heures supplémentaires ou du temps de travail additionnel effectif.

Ainsi cette année, le montant des salaires perçus à ce titre doit être déclaré en **case 1GH** (déclarant 1), **1HH** (déclarant 2), **1IH** (1ère personne à charge) et **1JH** (deuxième personne à charge) etc.., dans la limite de 5 000 euros.

Le montant des H.S. est disponible **sur l'attestation fiscale 2019 de l'E.N.S.A.P.**

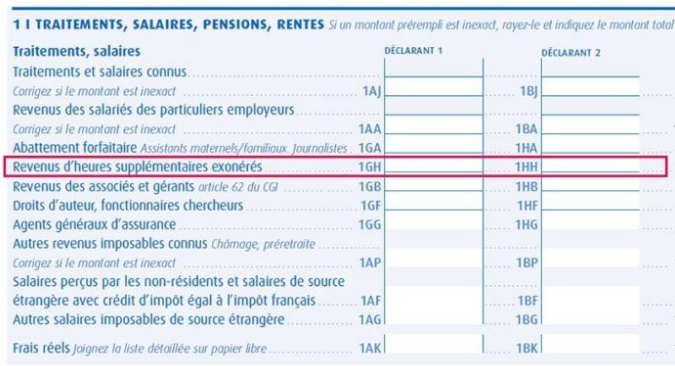

1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES *Si un montant prérempli est inexact, rayez-le et indiquez le montant total*

Traitements, salaires		DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
Traitements et salaires connus			
Corrigez si le montant est inexact	1AJ		1BJ
Revenus des salariés des particuliers employeurs			
Corrigez si le montant est inexact	1AA		1BA
Abattement forfaitaire *Assistants maternels/familiaux, Journalistes*	1GA		1HA
Revenus d'heures supplémentaires exonérés	1GH		1HH
Revenus des associés et gérants *article 62 du CGI*	1GB		1HB
Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs	1GF		1HF
Agents généraux d'assurance	1GG		1HG
Autres revenus imposables connus *Chômage, préretraite*			
Corrigez si le montant est inexact	1AP		1BP
Salaires perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF		1BF
Autres salaires imposables de source étrangère	1AG		1BG
Frais réels *Joignez la liste détaillée sur papier libre*	1AK		1BK

AUCUNES HEURES SUPPLÉMENTAIRES NE SERONT DÉFISCALISÉES SI CETTE CASE N'EST PAS REMPLIE MANUELLEMENT !!!

EXEMPLE : M. IMPOSABLE a un salaire net imposable d'un montant de 30 000 euros pré-rempli en 1AJ sur la déclaration d'impôt 2020. Pourtant, il a fait 6 000 € d'heures supplémentaires sur l'année 2019 dont 5 000 € devraient être exonérés. Comment faire?

1) S'il ne fait rien et valide sa déclaration, M.IMPOSABLE sera imposé sur tout dont ses heures supplémentaires.

2) M.IMPOSABLE a le droit de déclarer jusqu'à 5 000 € d'heures supplémentaires maximum exonérées. Il va donc apposer 5 000 € en case 1GH.

3) Le net à déclarer (case 1AJ) restera en l'état (30 000 euros) : il sert à calculer le revenu fiscal de référence c'est à dire la capacité financière réelle du foyer fiscal. Il est composé du salaire net imposable auquel sont ajoutés certains revenus et gains imposés à un taux forfaitaire ou exonérés d'impôt, et certaines charges déductibles des revenus.

4) Les 1 000 euros d'heures supplémentaires restantes seront donc soumis à l'imposition au même titre que le salaire net imposable.

Alternative Police CFDT vous informe !

PARIS, le 5 mai 2020

Bureau National
47-49, avenue Simon Bolivar 75019 PARIS
secretariat@alternativepn.fr - www.alternativepn.fr